

Délibération n°2023-56

Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 6

Objet : Subvention à l'association du foyer rural d'Ongles : 40^{ème} édition de la Foire Agricole d'Ongles

L'an deux mille vingt-trois le quinze du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 8 juin 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 20 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 23

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Sylvie SAMBAIN ; Michel DALMASSO ; Michel CHAPUIS ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Aurélie ANNEQUIN ; Sandrine LEBRE ; Odile CHENEVEZ ; Rémi DUTHOIT ; Danièle KLINGLER ; François PREVOST ; Christophe LOPEZ ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Christian CHIAPPELLA ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Robert USSEGLIO donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. David GEHANT
Mme Patricia PAUL donne procuration à M. Michel DALMASSO

Absents excusés :

Robert USSEGLIO, Emmanuel LUTHRINGER, Karima COEURET, Camille FELLER, Céline MOSTEIRO, Nadine CURNIER, Patricia PAUL

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

9 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes et en particulier ses compétences en matière de développement économique et touristique ;

VU la demande du foyer rural d'Ongles organisant depuis 40 ans une foire agricole et artisanale où sont présents : producteurs, créateurs et artisans sélectionnés pour la qualité de leurs produits/savoir-faire et leur engagement en faveur d'une pratique respectueuse de l'environnement et des traditions locales ;

Accusé de réception en préfecture
N° 2023-0616
Date de réception préfecture : 22/06/2023

CONSIDERANT que la foire agricole et artisanale d'Ongles est un événement unique et emblématique du territoire qui permet la transmission de savoir-faire, qu'elle constitue un lieu de rencontres entre différents publics et contribue à renforcer l'attractivité économique et touristique à l'échelle de la communauté de communes ;

ATTENDU que le foyer rural sollicite la communauté de communes pour un soutien financier à hauteur de 4 000 € au titre de l'intérêt communautaire de cet événement ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € au foyer rural d'Ongles ;
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame Maryse BLANC ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte affiché le : **22 JUIN 2023**